

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
07/06/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0094

1. Intitulé du projet

Construction d'une plateforme logistique implantée au niveau du lieu dit "La Maison Rouge" sur la commune d'Ollainville (91)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TECNOLIB

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Barlatier Léo, Gérant

RCS / SIRET

8 1 0 0 1 8 | 1 5 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. Construction d'un entrepôt représentant une SHON d'environ 22 288 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de construction au niveau du lieu dit de "La Maison Rouge" d'Ollainville concerne, après démolition de la briqueterie existante (à l'arrêt depuis 2013), l'édification d'un entrepôt divisé en 3 cellules de surface utile de 6 000 m², soit une surface d'environ 18 000 m², associé à des bureaux sur environ 2400 m², de locaux techniques (transformateur, TGBT, Sprinkler, ...), de voiries, d'aires de manœuvres et d'aires de stationnement associées.

Ce projet est déposé par la société TECNOLIB spécialisée dans l'édification, l'acquisition, la mise en valeur, l'exploitation par bail, la location de tous biens immobiliers.

In fine, l'immeuble sera exploité par la société BIOCOOP (environ 270 personnes), leader de la distribution alimentaire biologique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de créer une plateforme logistique certifiée HQE par la rénovation d'une friche industrielle sur un terrain actuellement occupé par une ancienne briqueterie (activité de fabrication arrêtée depuis 2013), localisé sur la commune d'Ollainville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation consistera en plusieurs étapes successives et/ou concomitantes:

- destruction des bâtiments et espaces extérieurs existants de la briqueterie,
- terrassement léger des terrains non construits (phase légère au regard de leur planitude actuelle),
- édification des fondations et passage des réseaux enterrés (énergies et fluides),
- édification de l'entrepôt (ossature, charpente, parois, couvertures, etc.),
- aménagements intérieurs (racks, locaux techniques, bureaux),
- finalisation des aires extérieures (voiries, parkings, bassins pluviaux et espaces verts).

Planning prévisionnel : 15 mois (dont 3 mois pour la démolition/déconstruction)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera à la réception, au stockage, à la préparation et à l'expédition de produits conditionnés vers les centres de vente de BIOCOOP.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une double procédure :

- de demande de permis de construire déposée auprès de la mairie d'Ollainville,
- de demande d'enregistrement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) déposée auprès de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) d'Ile de France.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de planchers de la parcelle (AD34) de la zone UAE :	
- Entrepôt	18 257 m ²
- Bureaux	2402 m ²
- Local gardien	18 m ²
- Locaux techniques	1611 m ²
- Voiries et parking	26 054 m ²
- Espaces verts	16 400 m ²
- Empierrements	13 529 m ²
- Autres (bâches incendie, bassin de rétention,...)	1 934 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit de la Maison Rouge à
Ollainville (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 13 ' 41 " E Lat. 48 ° 35 ' 50 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont actuellement occupés par une ancienne briqueterie mise à l'arrêt, sur une zone du PLU destinée à l'accueil d'activités économiques.
Dans le cadre de ce projet, les bâtiments existants seront déconstruits et le site sera réaménagé pour recevoir les nouvelles installations.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ollainville approuvé le 25 septembre 2012, et modifié le 31 mai 2013.
Le terrain d'implantation est localisé en très grande majorité en zone UAE définie comme "zone destinée principalement à l'accueil de constructions destinées aux activités économiques", et à la marge, en zone N définie comme zone Naturelle et en zone A définie comme zone dédiée aux activités agricole.
Les terrains implantés dans la zone A et N ne seront support d'aucunes constructions (zones conservées en l'état pour espaces verts).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est localisée à 675 m au Sud du site. Il s'agit de "La Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents" référencé 110001599.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de prévention du bruit a été approuvé le 25 avril 2016 par arrêté préfectoral 2016-DDT-SE n°449. Les parcelles du projet sont impactées par les émissions sonores émises par la RN20 (Lden de type A estimé entre 55 à 60 dB).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une caractérisation pédologique et écologique de zones humide a été réalisée sur les terrains (cf. annexe). Il ressort de cette étude qu'une zone humide est présente au Nord du site (entre le futur bâtiment logistique et la SPIE Batignolles). Son engorgement en eau résulte principalement d'un défaut de drainage du fossé d'évacuation du rejet d'eaux pluviales. Sa fonctionnalité hydraulique a été caractérisée de très faible à la fois à l'échelle locale et à l'échelle du bassin versant. Sa capacité tampon vis-à-vis des phénomènes hydrologiques est très limitée du fait de sa faible superficie (1530 m²). Dans le cadre de ce projet, il est envisagé de compenser la suppression de cette zone humide par la création/restauration d'un niveau de fonctionnalités hydrologiques et écologiques équivalentes sur une superficie de 2300 m² au Nord du site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des Plans de Prévention des Risques naturels d'Inondation ont été prescrits pour les rivières de l'Orge et Remarde. Toutefois, les terrains ne sont pas localisés dans le périmètre des zones inondables définis dans les cartes de la version projet du PPRi. Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'est prescrit sur la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ne sont pas répertoriés sur la base de données du BASOL comme sites et sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet comme une grande partie du bassin Seine Normandie sont situés dans la Zone de Répartition des Eaux d'Albi et référencée n°03001.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune d'Ollainville, seul le captage privé du CEA a été mentionné par l'Agence Régionale de la Santé d'Ile de France. Ce dernier est implanté à 1,6 km du site. Les documents fournis par l'ARS sur ce captage ne mentionne aucun périmètre de protection rapprochée.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	~11 km au Sud-est du site : FR1110102 - "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage de l'eau est un usage sanitaire lié aux employés du site, avec raccordement sur le réseau d'eau potable existant. Pas d'utilisation d'eau de process.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les matériaux issus de la déconstruction du site qui ne pourraient pas être utilisés sur le site.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté en grande partie sur les zones actuellement imperméabilisées du site (surface imperméabilisée actuelle supérieure à celle du projet futur). Les espaces naturels du secteur ne seront pas impactés par la construction de l'entrepôt.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, une prospection faunistique et floristique a été réalisée sur le secteur. Il ressort que les enjeux faunistiques et floristiques sont très faibles compte tenu de l'utilisation actuelle des sols, de l'emprise actuelle de la briqueterie et de l'emprise de la future plateforme logistique. Le projet est éloigné des zones à sensibilité mentionnées au 5.2.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par une ancienne briqueterie. Les terrains actuellement en zone N et A ne sont pas impactés par le projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Process de stockage et de manutention des produits. Les émissions sonores seront limitées au trafic routier des poids lourds et des véhicules légers du personnel, ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé aux émissions sonores générées par la RN20.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Il est prévu un éclairage extérieur pour la sécurisation des accès et des voiries en période de faible luminosité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets atmosphériques seront limités à la chaufferie du site et au trafic routier. Concernant ce dernier point, les dispositions suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les camions auront pour consigne de couper leur moteur lors des opérations de chargement/déchargement - la vitesse sera limitée sur le site - le covoiturage sera encouragé
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux sanitaires seront dirigées vers le réseau d'assainissement EU communal. Les eaux pluviales seront régulées sur le site, conformément aux règles du Syndicat de l'Orge (amélioration de la situation existante), avec rejet du débit de fuite dans les exutoires actuels. De plus, les eaux pluviales de voiries transiteront pas un système de traitement des pollutions chroniques (hydrocarbures portés par les MES) avant rejet. Enfin, il n'est pas prévu d'eaux de process.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'activité sera à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage. La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements (curage du séparateur hydrocarbures, ...).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les constructions et aménagements prévus respecteront le PLU en vigueur, avec une amélioration de la qualité paysagère du site par rapport à la situation actuelle (friche industrielle). Le terrain n'est pas localisé dans un périmètre de protection de monuments historiques, ni dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Le terrain ne situe pas à priori (à confirmer par la DRAC) dans une zone de présomption archéologique.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le secteur est localisé en zone UAE pour la partie aménagée et en zone A et N pour les zones naturelles conservées, dans le PLU d'Ollainville. La zone UAE a pour vocation d'être destinée à l'accueil des constructions relatives aux activités économiques. Actuellement, les terrains sont occupés par les installations d'une ancienne briqueterie mise à l'arrêt.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Tout d'abord, le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'enregistrement en vertu de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, avec une analyse des impacts et risques/dangers associés.

Ensuite, vis-à-vis du projet de plateforme logistique présenté dans cette demande, les impacts associés sont faibles aussi bien en phase de construction que d'exploitation :

- Les terrains ne possèdent pas ou peu de potentialités écologiques et biologiques, il s'agit de terrains déjà urbanisés et éloignés des milieux naturels remarquables et ne se situant pas dans un corridor écologique. De plus, d'un point de vue faunistique et floristique, l'inventaire réalisé sur le secteur ne recense pas d'intérêt particulier sur les zones de construction du projet (zone actuellement imperméabilisée et urbanisée sur la majorité de sa surface).

- Une étude pédologique a été réalisée sur le secteur, avec la mise en évidence d'une zone humide d'une emprise limitée au Nord du site projet. Toutefois, elle a été caractérisée comme zone de peu d'intérêt d'un point de vue fonctionnalité hydraulique et capacité tampon. Des mesures compensatoires seront prévues dans le cadre du projet afin de recréer/restaurer une zone humide au Nord du site.

- Les prélèvements et rejets aqueux seront associés à un usage sanitaire. Les eaux pluviales seront régulées et traitées sur le site, avec une amélioration de la situation existante. Cette partie sera développée dans le dossier ICPE (Enregistrement) à déposer concomitamment à la demande de PV

- Les rejets gazeux seront limités.

- Les terrains sont localisés en bordure à proximité de la RN 20 et de l'autoroute A10 dénommé l'Aquitaine. Le trafic routier composé de poids lourds et de véhicules légers s'effectuera principalement sur ces axes.

Pour cette combinaison de facteurs : implantation sur des terrains actuellement urbanisés (ancienne briqueterie), faible sensibilité de l'environnement et faibles impacts associés au projet, procédure ICPE (qui intégrera un volet hydraulique), la construction de l'entrepôt ne semble pas devoir faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 6 - Rapport de caractérisation pédologique et écologique d'une zone potentiellement humide - Mai 2016 - AXE

9. Engagement et signature

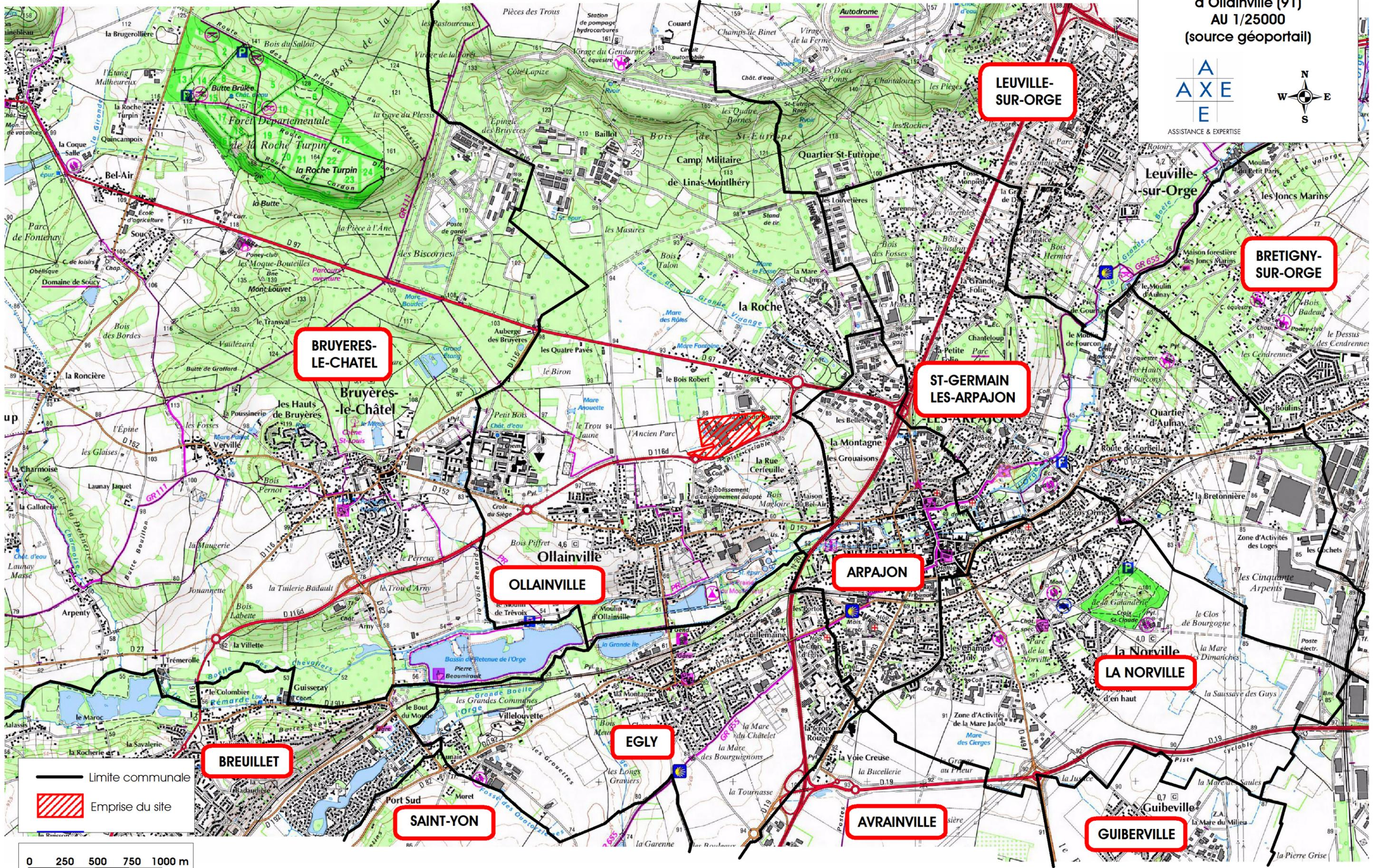
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Château-neuf - Le - Rouge le, 08 juin 2016

Signature

TECNOLIB
 SARL au capital de 10 000 €
 La Galinière - RD7N
 13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
 RCS Aix en Pce 810 018 150
 Tél. +33 (0)4 42 94 23 39 - Fax +33 (0)4 42 94 23 39

Plan de situation du
projet de plateforme logistique
à Ollainville (91)
AU 1/25000
(source géoportail)



LEUVILLE-SUR-ORGE

BRETAGNY-SUR-ORGE

BRUYERES-LE-CHATEL

ST-GERMAIN LES-ARPAJON

OLLAINVILLE

ARPAJON

LA NORVILLE

BREUILLET

EGLY

SAINT-YON

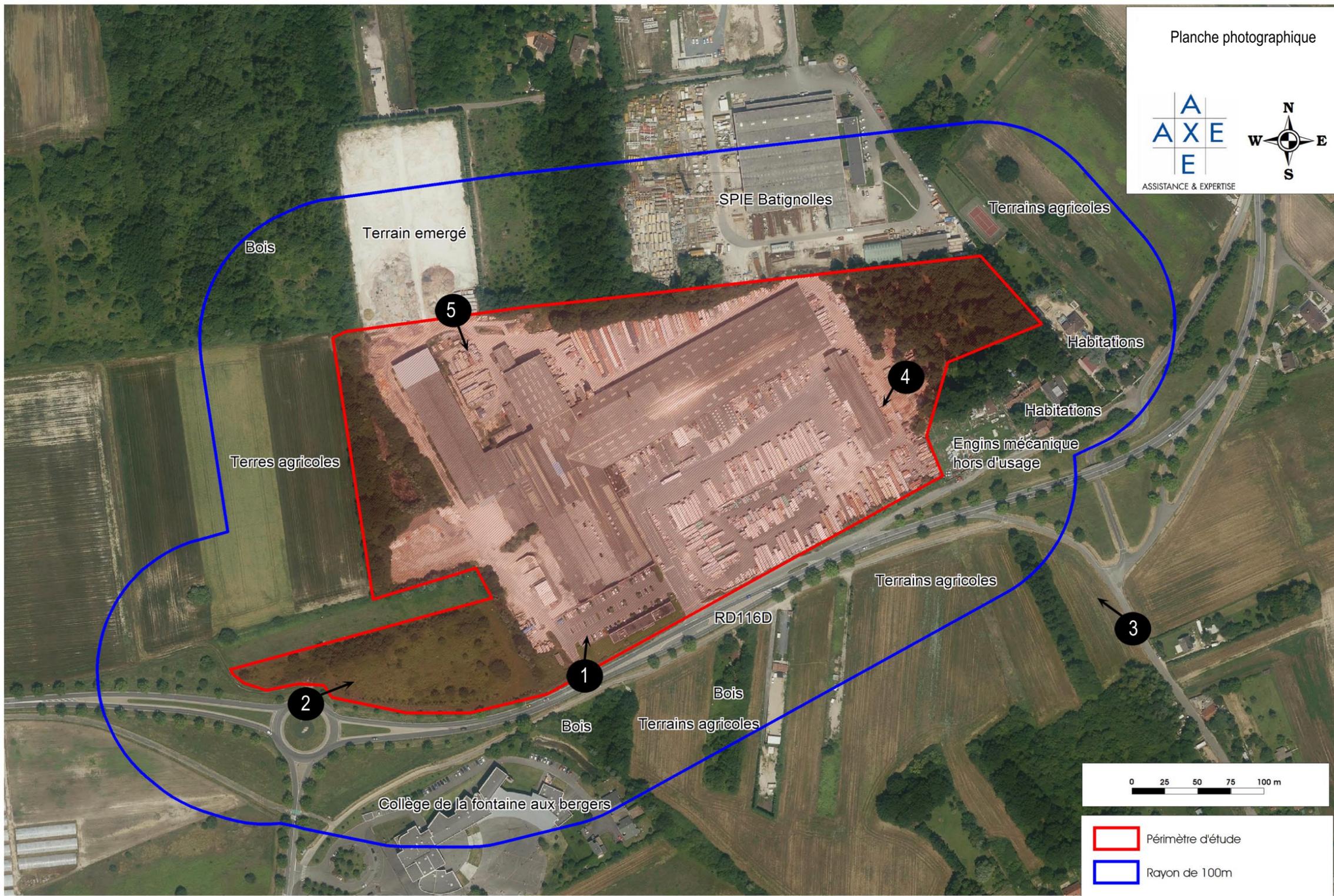
AVRAINVILLE

GUIBERVILLE

— Limite communale
▨ Emprise du site

0 250 500 750 1000 m

Planche photographique



0 25 50 75 100 m

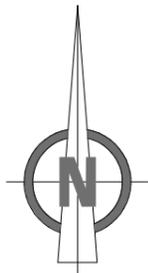
Périmètre d'étude

Rayon de 100m



LÉGENDE

- ✖ POTEAU INCENDIE
- BORNE CONTRÔLE D'ACCES
- ✕ MÂT D'ÉCLAIRAGE
- BIBERONNAGE
- ▭ EMPIERREMENT
- CLÔTURE



Ce plan est la propriété de Batir France ingénierie. Tout droit de reproduction est interdit

MAITRE D'OUVRAGE



ARCHITECTE

CARLO Jean-Francois
 Architecte DPLG
 2 rue de la Goulgatière - 35220 Châteaubourg
 Tél : 02.23.27.93.56 Mobile : 06.79.27.11.96 Fax : 09.59.13.66.40
 Email : carlojffarchitecte@gmail.com

MAITRE D'OEUVRE

batir france
 INGÉNIERIE
 batir-france.com
 3, RUE DE LA GOULGATIERE
 35220 CHATEAUBOURG
 Tél. : 02 99 04 64 04 / Fax : 02 99 04 64 00

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE CENTRE-NORD-EST - OLLAINVILLE			
APS	N° DE DOSSIER	PLAN DE MASSE	Plan n° 1
	14555	Echelle : 1/1500	Date : 24/05/16
	Dessinateur :	Th. Rebillard	
		ANNEXE 2	

Plan des abords du projet
à Ollainville (91)
AU 1/2500e
(source géoportail)



ASSISTANCE & EXPERTISE



Bois

Terrain émergé

SPE Batignolles

Terrains agricoles

Habitations

Habitations

Engins mécanique
hors d'usage

Terres agricoles

Terrains agricoles

RD116D

Bois

Terrains agricoles

Bois

Collège de la fontaine aux bergers

0 25 50 75 100 m

 Périmètre d'étude

 Rayon de 100m